



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 12 juillet 2018

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau
Délégation territoriale de

Monsieur le Maire
Commune de Vahl lès Bénestroff
27 Grande Rue
57670 Vahl lès Bénestroff

Affaire suivie par

patricia.di-loreto@moselle.gouv.fr

03 87 24 31 29

Objet : Dossier de déclaration concernant la réalisation d'un forage d'eau pour alimenter une installation d'élevage
Commune de Vahl lès Bénestroff
Dossier n°57-2018-00229

Réf :

P.J : Fiche de renseignement descriptive du IOTA
Récépissé de déclaration + courrier d'accord avant deux mois
Dossier de déclaration

Monsieur le Maire,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à la réalisation d'un forage d'eau pour alimenter une installation d'élevage sur la commune de Vahl lès Bénestroff, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier devront être affichées pendant une durée minimale d'un mois en mairie. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les date de publication.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

L'ADJOINTE À LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE
DE L'EAU

EVA FUMAGALLI